



## **BEAUVAIS Ryanair carbure aux aides publiques** **Les aides accordées par Beauvais à la compagnie Ryanair se sont élevées à 28,6 millions entre 2001 et 2006**

Selon une enquête menée par Air France, la compagnie irlandaise Ryanair s'est développée grâce à des aides illégales. L'aéroport de Tillé a été de loin le plus généreux... Explications.

Quel est le montant des aides publiques accordées à Ryanair ? Cette question, qui revient aussi souvent que la compagnie low-cost ouvre de nouvelles destinations à prix imbattable, Air France ne se la pose plus.

La compagnie française a épluché tous les rapports des chambres régionales des comptes sur le sujet, dont celui de la chambre de Picardie sur l'aéroport de Beauvais-Tillé. Pour en arriver à la conclusion que c'est en grande partie grâce au soutien des aéroports desservis que la société irlandaise a construit son incontestable succès.

**Surprise, c'est à Beauvais que la compagnie low-cost a bénéficié du maximum d'aides. Selon Air France, celles-ci se sont élevées à 28,6 millions entre 2001 et 2006.**

### **Sujet tabou**

L'aéroport de Beauvais situé à moins d'une heure de Paris est celui qui pour Ryanair connaît l'essor le plus important. En tout cas, la compagnie n'a trouvé nulle part ailleurs un tarmac plus proche de la capitale. Une vraie poule aux œufs d'or. Beauvais-Tillé ne vient-il pas d'enregistrer un nouveau pic de fréquentation avec une hausse de 4,3 % en 2009 ? Une forte progression qui fait elle-même suite à une décennie de montée en puissance.

**On comprend mieux pourquoi les aides cumulées à Ryanair sont ici beaucoup plus fortes qu'ailleurs. On comprend mieux aussi pourquoi le sujet est tabou. Tant auprès du conseil général de l'Oise qu'auprès du Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais - Tillé (SMABT), nouveau propriétaire de la plateforme aéroportuaire, présidé par... le patron PS du Département.**

Comment justifier un système qui subventionne les pratiques ultra-libérales **de Ryanair à grands coups d'argent public ?**

Certes le SMABT a hérité d'une situation consentie par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise avant que celle-ci ne passe la main à son successeur en 2007.

### **Tarifs « minorés » et « dégressifs »**

Un contrat entre les parties avait été signé en février 2002 pour une durée de 10 ans. Un contrat qui court donc toujours et qui prévoit des tarifs « minorés » et « dégressifs » sur la taxe passager et sur la taxe d'atterrissage.

Cette dernière est dégressive de 114 € jusqu'à 7 vols par jour à 60,98 € pour plus de 10 vols. Au lieu de 209 €.

Autre remise importante, Ryanair bénéficie de la gratuité totale sur les redevances de balisage.

Ristournes opaques, subventions déguisées, aides au démarrage créant des distorsions de concurrence. Les unes après les autres, les chambres régionales des comptes se sont largement émues de cette situation.

À l'instar de celle de Picardie qui a décrypté la gestion de l'aéroport de Tillé de 2001 à 2005 : « *C'est le contribuable qui paie pour ceux qui voyagent pas cher...* »